

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 14 novembre 2025 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	5
Quorum	10	Nombre de membres présents	13

Monsieur Christian ALLOIN a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs 2026
 - Personnel communal : création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité au 1^{er} janvier 2026 (service technique et secrétariat),
 - Salle Polyvalente :
 - Demande subventions Région et Agence nationale du sport,
 - Point sur l'état d'avancement du projet,
 - Demandes de subventions 2026 Département,
 - Convention de partenariat mutuelle régionale de la Région AURA,
 - Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,
 - Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,
 - Questions diverses.

=====
=====

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 7 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

TARIFS 2026

Les propositions de tarifs 2026 avaient été envoyés par mail aux membres du Conseil et sont projetés. Monsieur le Maire précise que pour le port, l'année a été difficile pour les plaisanciers, en raison d'une nouvelle fuite et le canal va être à sec prochainement donc il propose le maintien des tarifs du port. Aussi, avec le projet de travaux en cours à la salle polyvalente, celle-ci risque d'être indisponible de septembre 2026 à juin 2027, donc il suggère de maintenir les tarifs de location de cette salle également. Le Conseil retient à la majorité (1 abstention concernant le montant de la caution du restaurant municipal) les tarifs suivants :

	<u>TARIF RETIENUE</u>		<u>Date tarif</u>
Port			
Amarrage journée	10.00 €		01/01/2023
	2e nuit consécutive gratuite		01/01/2019
Amarrage semaine	42.00 €	bateau <= 12m	01/01/2023
	52.00 €	bateau > 12m	01/01/2023
Amarrage mois	102.00 €	bateau <= 12m	01/01/2023
	123.00 €	bateau > 12m jusqu'à 20m	01/01/2023
	205.00 €	bateau + 20m	01/01/2024
Amarrage année	385.00 €	bateau moins 8 m	01/01/2023
	528.00 €	bateau 8 à -10 m	01/01/2023
	583.00 €	bateau 10 à -12 m	01/01/2023
	693.00 €	bateau 12 à -14 m	01/01/2023
	902.00 €	bateau 14 à 20 m	01/01/2023
	1 500.00 €	bateau + 20 m	01/01/2024
Hivernage (sans électricité)	385.00 €	bateau <= 12 m	01/01/2023
	539.00 €	bateau + 12 m	01/01/2023
Électricité sans ss compteur (16 amp)	6.00 €	par jour	01/01/2023
	155.00 €	par <u>mois</u>	01/01/2024
Électricité avec sous compteur	75.00 €	abonnement annuel	01/01/2023
	0,35 € / Kwh	consommation	01/01/2023
Eau	4.00 €	par plein	01/01/2023
Douches	4.00 €	2 jetons	01/01/2020
Vidange eaux usées (de passage)	2.50 €		01/01/2022
Vidange eaux usées (du port)	gratuit		01/01/2010
Mise à l'eau	3.00 €	par bateau	01/01/2023
Travaux hors eau	75.00 €	forfait eau, électricité	01/01/2023
Salles			
Salle polyvalente (grande salle)			
* Caution	500.00 €		01/09/2025
* Location journée et soirée	283.00 €	particuliers commune	01/09/2023
	444.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2023
	224.00 €	associations commune	01/09/2023
	700.00 €	associations extérieures	01/09/2025
* Apéritifs et pots (par heure)	29.00 €	particuliers commune	01/09/2023
	49.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2023
	40.00 €	associations commune	01/09/2023
	40.00 €	associations extérieures	01/09/2023

Restaurant municipal			
* Caution	1 000.00 €		01/09/2026
* Location week-end	340.00 €	commune	01/09/2023
	510.00 €	extérieurs	01/09/2024
Locations diverses			
Barnum	75.00 €		01/09/2018
Mobilier			
* Table	2.00 €	particuliers commune	01/09/2020
	5.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2022
* Banc	1.50 €	particuliers commune	01/09/2020
	2.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2020
Sono			
* Caution	800,00 €		23/09/2020
* Location	30,00 €	par manifestation	23/09/2020
Costumes	2.00 €	le costume	07/09/2018
Photocopies, impression, envoi mail	0.50 €	l'unité	01/01/2018
Cimetière			
Concession classique 15 ans			
soit pour une simple (2,50 m ²)	100.00 €		01/01/2022
ou simple avec caveau existant	700.00 €		01/01/2023
soit pour une double (5 m ²)	200.00 €		01/01/2022
ou double avec caveau existant	800.00 €		01/01/2023
Concession classique 30 ans			
soit pour une simple (2,50 m ²)	200.00 €		01/01/2022
ou simple avec caveau existant	800.00 €		01/01/2023
soit pour une double (5 m ²)	400.00 €		01/01/2022
ou double avec caveau existant	1 000.00 €		01/01/2023
Concession columbarium			
15 ans	300.00 €		01/01/2022
30 ans	600.00 €		01/01/2022
Droit de place			
Grands manèges	52.00 €		01/01/2023
Petits manèges	27.00 €		01/01/2023
Vente par des camions (outillage,...)	62.00 €		01/01/2023
Marché du jeudi, food trucks	0.70 €	le mètre linéaire	01/01/2014

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU 1^{er} JANVIER 2026 (SERVICE TECHNIQUE ET SECRÉTARIAT)

Il est proposé de créer deux emplois non permanents pour faire face à un besoin temporaire : un emploi d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions agent polyvalent des services techniques et un emploi d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet (17 H 30 par semaine) pour exercer les fonctions d'agent d'accueil. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour créer ces deux postes au 1^{er} janvier 2026.

SALLE POLYVALENTE

** Demande subventions Région et Agence nationale du sport*

Les deux dossiers de demande de subventions doivent être déposés rapidement auprès de ces deux entités. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire sollicite ces subventions.

** Point sur l'état d'avancement du projet*

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a rencontré l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre, pour revoir les points à modifier dans la proposition initiale. Un nouveau plan a ainsi été proposé et est présenté aux membres du Conseil. Le dojo sera prévu en phase 2 du projet. L'homologation de la salle de basket a été évoquée, ainsi que les compétitions de judo et de tennis de table. L'avant-projet sommaire est en cours de préparation et sera présenté lors d'une réunion prévue le 26 novembre. Monsieur ALLOIN rappelle que le dojo n'était pas prévu au départ et représente un coût supplémentaire de travaux de 500 K€ HT, soit 2,5 M€ HT au total. Il faudra que l'ensemble du projet se réalise sur trois exercices comptables. L'actuelle salle de judo pourra être utilisée pendant une partie des travaux et la salle du port sera toujours en service. Monsieur le Maire ajoute que le projet reste sur deux phases mais avec une réalisation sur trois exercices.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de solliciter une subvention auprès du Département pour la phase 2 du projet de rénovation énergétique et extension de la salle polyvalente.

Concernant la voirie, Monsieur GIRAUD propose de demander une subvention en priorité pour la réfection du chemin de Maltaverne (50 425,60 € HT), puis la partie du bas du chemin de Rodon (26 071,50 € HT) car les riverains se plaignent ou la partie de la route des Chambons en remontant vers la RD 4 (30 811 € HT).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces deux propositions.

CONVENTION DE PARTENARIAT MUTUELLE RÉGIONALE DE LA RÉGION AURA

Madame BOURNEZ informe le Conseil que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une consultation pour proposer une mutuelle santé au niveau régional. Il s'agit du même système que la mutuelle de village. Cinq prestataires ont été retenus et répartis géographiquement sur la région. Pour que la population puisse en bénéficier, il convient de signer une convention avec Miltis. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles B 786 impasse des Tilleuls et B 762 allée des Coquelicots. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BOURNEZ dit au Conseil qu'une réponse positive a été reçue à la demande de subvention pour la création d'un bloc sanitaires et d'un kiosque abri pour les randonneurs sur le port. Une nouvelle rencontre est prévue avec l'Architecte des Bâtiments de France pour déterminer l'emplacement de ce bloc.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier du Département, qui a été transmis aux membres du Conseil le 27 octobre dernier, concernant ses ressources financières. Il propose de signer le courrier de soutien proposé, en rajoutant que le Conseil Municipal est solidaire. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de la MJC, qui demande la gratuité de la salle polyvalente à l'occasion du Téléthon. Habituellement, cette association organise un concours de belote pour lequel la salle était toujours mise à disposition gratuitement, mais cette année ils ont proposé un loto. Le Conseil donne son accord pour octroyer la gratuité de la salle à cette occasion. Monsieur ALLOIN précise que ce loto a bien fonctionné et qu'une vente de brioches aura également lieu le week-end du marché de Noël.
- Monsieur GIRAUD précise que la station de charge pour VAE est très peu utilisée. Monsieur le Maire dit que cela peut être dû à un manque de communication.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal devrait avoir lieu le vendredi 16 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 H 10.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Christian ALLOIN